

CONSEIL METROPOLITAIN DES 14 ET 15 DECEMBRE 2023**Délibération n° 2023 – 182****24 - Projet de réhabilitation-extension de l'école Jean Jaurès, Nantes centre - Mise en compatibilité du PLUm après déclaration de projet de la ville de Nantes - Approbation**

Date de la convocation : 08 décembre 2023

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Madame Séverine FIGULS

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, M. CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Madame SCUOTTO-CALVEZ Christelle) , Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PASCOUAV Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François,

Absents et représentés : 12

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Ghislaine), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à M. BOLO Pascal), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à M. BELHAMITI Mounir), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme LOBO Dolorès (pouvoir à Mme BENATRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme COPPEY Mahel),

Absents : 3

Mme GUERRIAU Christine, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme OPPELT Valérie,

Délibération

Conseil métropolitain des 14 et 15 décembre 2023

24 - Projet de réhabilitation-extension de l'école Jean Jaurès, Nantes centre - Mise en compatibilité du PLUm après déclaration de projet de la ville de Nantes - Approbation

Exposé

La Ville de Nantes envisage la réhabilitation et l'extension de l'école publique Jean Jaurès située 11 rue Jean Jaurès à Nantes.

L'état général de l'ensemble de l'école a conduit la ville à proposer un projet de réhabilitation globale du site. Cette réhabilitation répond à des obligations de mise aux normes de la restauration scolaire. Elle répond également à des besoins fonctionnels en locaux (salle périscolaire, local reprographie, salles de réunion, bureaux) qui nécessitent l'extension des bâtiments. Enfin, l'objectif est de réhabiliter la cour de l'école, afin d'y intégrer les nouveaux enjeux de résilience liés au changement climatique et notamment dés-imperméabiliser une partie de la cour.

Afin de pouvoir mettre en oeuvre ce projet, la Ville de Nantes a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en application de l'article L.153-54 du code de l'urbanisme. En effet, les seules possibilités d'extension des locaux sont positionnées au sein de la cour de l'école. Or, cette cour est majoritairement couverte par un espace boisé classé (EBC). Les travaux envisagés nécessitent donc une évolution du PLUm en vigueur, et en particulier une évolution du tracé de l'EBC.

La cour de cette école comporte trois tilleuls. Seuls deux de ces arbres sont protégés par l'EBC. Il est donc proposé de modifier le périmètre de cet EBC en : protégeant le troisième tilleul, non protégé jusqu'à présent, et en réduisant la surface de l'EBC à la surface nécessaire à la protection des deux autres arbres, soit 150m² au lieu des 348m² existants.

Conformément à l'article R 104-14 du code de l'urbanisme, ce projet a été soumis à un examen au cas par cas par l'autorité environnementale (MRAe) qui l'a exempté d'une évaluation environnementale.

Conformément à l'article L.153-55 du code de l'urbanisme, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a fait l'objet d'une enquête publique, organisée par le Préfet, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm. L'enquête publique s'est déroulée du 26 juin au 11 juillet 2023.

À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a adressé au Préfet de Loire-Atlantique son rapport et ses conclusions formulant un avis favorable sans réserve.

Ainsi, par délibération du 13 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Nantes s'est prononcé, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de ce projet d'extension-réhabilitation au motif qu'il vise à améliorer la fonctionnalité d'un équipement éducatif tout en y intégrant les nouveaux enjeux de résilience qu'exige le changement climatique.

Il est désormais proposé au conseil métropolitain d'approuver la mise en compatibilité du PLUm pour permettre la réalisation de ce projet en application de l'article L.153-58 4° du code de l'urbanisme.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain suite à la déclaration de projet de la Ville de Nantes relative au projet d'extension réhabilitation de l'école Jean Jaurès ;
- 2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 15 décembre 2023

Séverine FIGULS



La secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Mise en ligne le : **22 DEC. 2023**

Transmise en préfecture le :